



COMMISSION THEMATIQUE « CONCILIATION DES USAGES »
7 JUILLET 2021
MAISON DU PORT DE BONNEUIL-SUR-MARNE

LISTE DES PARTICIPANTS

COLLECTIVITES	
SERVICES	
Mme Servane GOUDAL-LALOUETTE	Bry-sur-Marne – Responsable SIG / Gestion de l’eau
M. Joan CASTRONOVO	Bry-sur-Marne – Service des fêtes, animations et tourisme

USAGERS	
M. Laurent CHERY DROUET	CD Canoë-Kayak 94 – Président de la Commission thématique « Conciliation des usages »
M. Michel BARBARIN	CD Aviron 94
M. Frédéric BARREZ	Eau de Paris – Hydrogéologue
Mme Sophie DUPUY	SEDIF – Chargée d’études Protection de la ressource
Mme Sophie MANCA	HAROPA Port – Chargée de mission
Mme Solène SALTARIN	Au fil de l’eau – Coordinatrice animation
M. Denis LAURENT	Nature et Société – Bénévole
M. Roger PICALET	Riverain
Mme Camille CHOWAH	Val-de-Marne Tourisme et Loisirs – Chargée de mission Culture et Veille touristique
Mme Clémence BOURRIGAUT	Val-de-Marne Tourisme et Loisirs – Stagiaire

ETAT	
M. Karl DUPART	VNF – Chef de l’UTI Seine amont

Cellule d’animation	
Mme Laura CLAVE	Syndicat Marne Vive (Animatrice SAGE Marne Confluence)
Mme Aurélie JANNE	Syndicat Marne Vive (Directrice)
Mme Charlotte MORIN	Syndicat Marne Vive (Animatrice Contrat)



ORDRE DU JOUR

ACCUEIL

1. **MOT D'ACCUEIL ET PRESENTATION HAROPA PORT – Sophie MANCA, HAROPA Port**
2. **RAPPELS SUR LE SAGE MARNE CONFLUENCE**
3. **PROPOSITION DES PISTES DE TRAVAIL POTENTIELLES POUR LA CT ET LIEN AVEC LE PAGD DU SAGE**
 - Intervention Voies Navigables de France : Continuité de la servitude de marchepied – Karl DUPART, VNF
 - Intervention Val-de-Marne Tourisme et Loisirs – Camille CHOWAH, Val-de-Marne Tourisme et Loisirs
4. **ATELIER SUR LA FEUILLE DE ROUTE 2021-2024 CT**
5. **BILAN DES PRIORISATIONS**
6. **PRESENTATION DES ACTUALITES ET PROJETS DE VAL-DE-MARNE TOURISME ET LOISIRS – CAMILLE CHOWAH, VAL-DE-MARNE TOURISME ET LOISIRS**

Les points ci-dessus ont fait l'objet d'un diaporama. Merci de vous y référer en complément du compte-rendu. Ces documents sont téléchargeables sur le site internet du SAGE (www.sage-marne-confluence.fr).

PREAMBULE

M. Laurent CHERY DROUET, Président de la Commission Thématique « Conciliation des usages » et représentant du Comité Départemental de Canoë-Kayak du Val-de-Marne, ouvre la séance. Il remercie tout d'abord HAROPA Port d'accueillir la Commission dans ses locaux, en rappelant l'importance symbolique de ce lieu de concertation locale. Il introduit et présente également **Mme Laura CLAVE**, la nouvelle Animatrice du SAGE Marne Confluence depuis février 2021.

M. CHERY DROUET rappelle que le SAGE Marne Confluence est en phase de mise en œuvre depuis le 2 janvier 2018 et que la Commission Locale de l'Eau a créé 4 Commissions Thématiques. **Il rappelle également que la CLE, lors de sa séance du 29 mars 2021, avait décidé de mettre en place des feuilles de route pour chaque commission thématique sur les trois années à venir afin de les impliquer pleinement dans cette phase de mise en œuvre du SAGE.** Il précise que cette commission s'est réunie pour la dernière fois le 18 avril 2019 et que c'est pour cette raison qu'il était important de la réunir rapidement, avec un nombre restreint de personnes, afin de proposer une réunion de travail à laquelle chacun peut contribuer.

1. PRESENTATION HAROPA PORT

Mme Sophie MANCA, Chargée d'environnement et urbanisme, présente la création d'HAROPA Port (cf. diaporama), qui était, depuis 1970, Ports de Paris, établissement public de l'Etat, et qui devient le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine, en fusionnant avec les ports du Havre, de Paris et de Rouen. Elle mentionne que le siège est transféré au Havre mais que les interlocuteurs locaux ne changent pas. Elle cite les évolutions de gouvernance qui sont notamment la création :

- d'un directoire, qui se réunit une fois par semaine et qui dispose d'une délégation importante ;
- D'un conseil de surveillance, qui a un rôle plus étroit ;
- D'un conseil d'orientation dont la composition n'est pas encore définie mais qui comprendra sûrement des membres d'associations et qui sera donc représentatif des territoires. Celui-ci se réunira toutes les semaines, permettant d'être plus réactif.

Mme Manca précise que HAROPA Port est le premier port français et le cinquième port européen. Cette nouvelle organisation permettra donc d'avoir une meilleure organisation au niveau des échanges européens.

Mme Aurélie JANNE, directrice du Syndicat Marne Vive, demande si le périmètre et les interlocuteurs de l'Agence Seine Amont vont évoluer. **Mme MANCA** précise que non le périmètre ne sera pas modifié et que cette Agence sera toujours constituée de 26 ports.

Mme CLAVE indique que les invitations à cette réunion ont été diffusées uniquement aux personnes inscrites dans le tableau des CT (Excel, en ligne) afin de proposer un format de réunion de travail. Elle précise également que les services de l'Etat, ainsi que les Fédérations de Pêche, n'ont pas pu être présents et que certaines personnes n'ont pas pu venir en présentiel, mais que néanmoins certains échanges se sont tenus en amont de la réunion. Elle rajoute qu'une fois que le contenu de la feuille de route sera acté, le réseau de contacts sera élargie afin de la mettre en œuvre.

Un tour de table permettant à tous les participants de se présenter est ensuite effectué.

2. RAPPEL DU SAGE MARNE CONFLUENCE

Mme CLAVE présente synthétiquement le contenu du SAGE Marne Confluence, son élaboration, son mode de gouvernance, ainsi que le rôle des Commissions Thématiques (CT) qui sont des lieux d'échanges, où chacun a le droit de s'exprimer. Elle présente également de nouveau les objectifs généraux qui constituent le Plan d'Aménagement et de Gestion des Eaux (PAGD) du SAGE et précise qu'une note reprenant les dispositions relatives à la CT Conciliation des usages a été distribuée à chacun (cf. diaporama).

3. PROPOSITION DES PISTES DE TRAVAIL POTENTIELLES POUR LA CT ET LIEN AVEC LE PAGD DU SAGE

Mme CLAVE explique que la feuille de route 2021-2023 permettra à la CT de définir des priorités de travail sur les trois années à venir et de créer des liens entre les dispositions du SAGE et les acteurs de la CT. Elle précise que concernant les usages, cette Commission pourra également être l'occasion de communiquer sur de potentiels conflits d'usages qui pourraient survenir. Elle mentionne également que la cellule d'animation a identifié 6 pistes de travail qui sont soumises à la Commission afin d'avoir son avis sur les priorités à donner. Ces pistes permettent de mieux cerner et identifier les objectifs de la CT et de trouver une bonne dynamique de travail pour le territoire.

3.1 Piste de travail A : Continuité de la servitude de marchepied

Mme CLAVE commence par présenter la piste de travail A sur la continuité de la servitude de marchepied. Elle explique que cette piste émane de la disposition 511 du SAGE (cf. diaporama). Elle rappelle également que Voies Navigables de France (VNF) avait expliqué, lors de la dernière CT « Conciliation des usages », la délimitation du domaine public fluvial et les servitudes de marchepied et de halage. Elle rajoute que des échanges avec la Sous-Préfecture de Nogent ont eu lieu pour la tenue d'une réunion avec les riverains et les Villes concernées, mais qu'aucune suite n'a été donnée en 2020 au vu du contexte sanitaire. Mme CLAVE précise qu'elle attend leur retour de la Sous-Préfecture de Nogent concernant la suite à donner à ce dossier à compter de 2021.

Mme CLAVE détaille les aspects positifs de cette piste de travail par le SMV et les acteurs pré-identifiés en tant que porteurs de projets ou partenaires (cf. diaporama).

Mme JANNE rappelle que cette servitude n'est pas respectée notamment sur Chennevières-sur-Marne et Nogent-sur-Marne. Elle rappelle qu'en phase d'élaboration du SAGE, le sujet était déjà d'actualité.

M. Denis LAURENT, bénévole de l'Association Nature et Société, demande si le diaporama de la dernière CT Conciliation des usages, présentant les servitudes, pourrait être de nouveau envoyé.

Mme JANNE précise qu'il sera joint au compte-rendu de la séance d'aujourd'hui.

M. CHERY DROUET mentionne que d'autres acteurs pourraient être également identifiés comme les clubs nautiques et les associations de pêcheurs.

Mme JANNE explique que c'est également là tout l'enjeu de cette réunion de travail, et que l'objectif sera aussi de pointer les potentiels porteurs des actions.

M. Karl DUPART, Chef du Bureau des Affaires Générales et Domaniales de l'UTI Seine Amont à Voies Navigables de France (VNF), explique qu'il n'y a pas d'actualité en tant que telle sur ce sujet depuis 2019, mais que le travail sur les servitudes de marchepied se poursuit. Il indique que les servitudes sont parfois respectées mais pas tout le temps et que c'est un travail à renouveler constamment. Il rajoute que des procès-verbaux ont été lancés et les contraventions ont été envoyées afin de passer à l'étape suivante. Il précise qu'il faudra compléter cela par un travail de la part des communes afin d'inscrire les servitudes dans les plans d'urbanisme des communes. Il mentionne que VNF a également complété le Géoportail de l'Urbanisme afin d'y insérer une carte des servitudes accessible à tous, mais que la mise à jour s'effectue au fil de l'eau.

Mme JANNE demande si des réunions ont eu lieu avec la Sous-Préfecture de Nogent.

M. DUPART répond que pour le moment aucune autre réunion n'a eu lieu et que le sujet reste d'actualité. Il y a deux ans, l'action était portée sur la commune de Chennevières-sur-Marne et à présent, l'attention se porte sur la commune de Nogent-sur-Marne.

Mme Camille CHOWAH, Chargée de mission à Val-de-Marne Tourisme et Loisirs, demande quels secteurs de Nogent-sur-Marne sont concernés.

M. DUPART répond qu'il y a plusieurs secteurs identifiés, et qu'ils comprennent notamment le secteur de l'île de Beauté.

M. PICAVET, riverain, soutient la proposition de réunions et d'échanges avec les riverains sur ce sujet.

3.2 Piste de travail B : Partage de la voie d'eau et Charte des usages

Mme CLAVE présente ensuite la seconde piste de travail concernant le partage de la voie d'eau et la réalisation d'une charte des usages qui fait référence à la disposition 332 du SAGE (cf. diaporama). Elle précise que la disposition du SAGE évoque notamment le fait que cette charte pourrait permettre de sensibiliser les usagers au fonctionnement de la rivière et de rappeler la réglementation des pratiques nautiques et des usages des berges toujours en lien avec la préservation des milieux naturels. Elle mentionne également que le Conseil Départemental du Val-de-Marne a rappelé, en amont de la réunion, qu'il possède des îles classées en Espace Naturel Sensible et qu'une protection s'applique donc à ces zones notamment en terme de fréquentation (celle-ci est interdite). Il précise qu'une charte partenariale des ENS existe. La Fédération de Pêche Paris Proche Couronne a également fait remonter à la cellule d'animation du SAGE quelques conflits d'usages notamment liés à des problématiques entre avirons et pêcheurs, par rapport aux chiens, à l'accès à l'eau et aux parkings.

Mme JANNE indique que l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Est Marne et Bois (PEMB), sur le territoire duquel la plupart des îles de la boucle de Saint-Maur / Champigny sont situées, est attentif aux questions de fréquentation. Elle explique que toutes les îles (pas uniquement celles classées en ENS) sont classées en Arrêté de Protection de Biotope et sont donc protégées et interdites à la fréquentation. Elle rajoute également qu'il y a de plus en plus de pratiques individuelles en Marne, comme les paddles par exemple, et qu'il est régulièrement remonté au SMV que les usagers de ces nouvelles pratiques ne semblent effectivement pas au courant de toute la réglementation et notamment des Arrêtés de Biotope.

M. CHERY DROUET précise que des conflits sont aussi présents entre pêcheurs et kayakistes (pas uniquement avec les avirons) et que des problèmes surviennent aussi avec les gens qui pratiquent seuls, car ils ne sont pas sensibilisés et n'ont pas forcément les informations nécessaires à la bonne pratique.

M. LAURENT demande que la préservation de la biodiversité soit intégrée dans la charte des usages, que c'est un objectif à remplir et qu'il doit être bien identifié. Il explique que le Département 94 a mentionné les ENS car ce sont des zones départementales mais qu'il y a d'autres espaces à protéger, notamment en termes de quiétude et donc de richesse et de fonctionnalité. Il mentionne qu'il serait intéressant de demander une distance permettant le respect de la biodiversité. Il explique qu'en hiver par exemple, les oiseaux, ayant un bilan énergétique très fragile, sont très sensibles au dérangement et qu'il y a donc de potentiels conflits entre usagers et biodiversité.

M. Michel BARBARIN, représentant du Comité Départemental d'Aviron du Val-de-Marne, rappelle que le travail a été initié depuis 20 ans, mais que depuis 10 ans il y a une déclinaison des usages et une appropriation de l'eau par un plus large public avec le paddle, les float-tubes, etc. Il indique que les usages qui étaient présents à l'origine, lors de la création du SAGE, sont globalement structurés mais que ces nouvelles déclinaisons ne sont pas encadrées. Il mentionne le fait que les îles sont interdites d'accès car il y a une protection via l'Arrêté de Biotope, mais que, dans les faits, l'accès est aisé et notamment avec les paddle, alors qu'il faudrait conserver la tranquillité de vie des espèces présentes. Ces pratiques libres se sont démultipliées avec le temps.

3.3 Piste de travail C : Plan de vocation des espaces riverains sur la Marne et le Canal de Chelles

Mme JANNE présente la troisième piste de travail concernant le plan de vocation des espaces riverains, faisant référence à la disposition 512 du SAGE (cf. diaporama). Elle explique que ce plan doit permettre de proposer des pistes d'aménagement des bords de Marne pour concilier usages et milieux. Une base d'études préalables avait été listée dans la disposition 512. Elle précise les études en question et mentionne ainsi que :

- le Plan de Paysage Marne Confluence a bien été mis en place en 2019 ;
- le Val-de-Marne Tourisme et Loisirs a réalisé un travail sur la fréquentation des usages ;
- des sites de baignade ont été identifiés et le travail a avancé sur 5 communes.

Toutefois, il manque encore l'étude sur le fonctionnement hydrologique de la rivière, comprenant notamment l'identification des zones d'expansion de crues.

Elle complète en expliquant que cette disposition reste importante et que le travail déjà réalisé peut permettre de débiter les réflexions, même si toutes les études ne sont pas faites.

3.4 Piste de travail D : Partage de l'espace des bords de Marne dans les documents d'urbanisme

Mme JANNE présente cette piste de travail en mentionnant qu'elle complète la piste C, soulevant la question de la déclinaison des spécificités des bords de Marne dans les documents d'urbanisme (cf. diaporama). Elle rajoute que ce travail est nécessaire car les PLU se mettent actuellement en compatibilité avec le SAGE, que les usages évoluent et donc il est important que les bords de Marne soient préservés. Elle précise également que, pour le moment, la cellule d'animation ne sait pas vraiment quel type de propositions faire aux services urbanisme sur ce travail de déclinaison et qu'il serait intéressant de mener un travail au sein de la CT afin de proposer des solutions aux communes, par exemple au niveau des zonages, des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) spécifiques, etc.

Mme MANCA ajoute que HAROPA Port a été associé à la réalisation du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Métropole du Grand Paris et qu'il est prévu des prescriptions sur les bords de Marne, notamment une sectorisation spécifique.

Mme JANNE précise que le SCoT, pour la déclinaison de cette piste de travail D, reste à une trop grande échelle, pas à l'échelle de la commune, et ne pourra donc pas répondre aux besoins de la disposition du PAGD. Un travail local plus fin au niveau des communes est indispensable.

Mme MANCA demande si les PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) sont compatibles avec le SAGE.

Mme JANNE explique que le SMV accompagne les démarches d'élaboration des PLUi dans cet objectif de mise en compatibilité. Les PLUi de l'EPT PEMB et de l'EPT GPGE sont en cours, le PLUi de

l'EPT GPSEA (Grand Paris Sud Est Avenir) n'a pas encore vraiment démarré ou tout du moins, pas sollicité formellement le SMV ; la cellule d'animation du SAGE pourra les alimenter en informations. Elle rajoute que la CA PVM (Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne) n'a pour le moment pas indiqué la mise en œuvre d'un PLUi.

M. LAURENT propose que la Commission réalise une visite de terrain notamment sur la Haute Ile. Cette zone pourrait servir d'exemple dans la mesure où elle présentait un historique comprenant quelques difficultés et conflits et que finalement le projet final va au-delà de ce qui avait été imaginé, notamment en termes de développement de la biodiversité. Il pourrait être intéressant d'expliquer sur site les objectifs initiaux, les contraintes et de présenter la finalité de l'action.

Mme JANNE complète ces propos en précisant que la Haute Ile se situe dans le 93, qu'il y a la présence d'un chemin bien tracé pour préserver la biodiversité et la présenter aux visiteurs en des endroits encadrés, que c'est un site Natura 2000, qui est exploité de manière raisonnée, qu'il y a eu un travail de conciliation des usages et qu'il serait effectivement intéressant d'organiser une sortie là-bas.

3.5 Piste de travail E : Retour de la baignade en Marne

Mme JANNE explique que cette piste de travail correspond à deux dispositions du SAGE : la 532 et 533 (cf. diaporama), qui prévoient que les sites doivent être choisis tout d'abord en fonction de la qualité de l'eau, puis que des aménagements pourront être mis en place ainsi qu'un règlement de baignade. Mme JANNE rappelle également que les dispositions prévoyaient la mise en place d'une animation itinérante sur le territoire, pour permettre à la population, sur tout le périmètre du SAGE, se profiter des bénéfices et de la dynamique de la reconquête d'une eau de baignade et de pallier, au moins dans un premier temps, au fait que la qualité d'eau de baignade ne pourrait pas être maîtrisée partout et en tout temps. Elle mentionne que la cellule d'animation du SAGE et le Syndicat Marne Vive sollicitent régulièrement l'Etat pour faire état de la dynamique et des avancées des collectivités, avec l'objectif de disposer à terme d'arrêtés temporaires. Elle rajoute qu'il faudra définir des règles de bonne cohabitation de la baignade avec les autres activités nautiques et les autres usages.

M. DUPART demande à ce que VNF soit intégré en tant qu'acteurs car ces sites de baignade se situeraient sur les voies navigables.

Mme JANNE répond qu'effectivement VNF est bien identifié.

3.6 Piste de travail F : Communication et valorisation des programmes nautiques

Mme CLAVE présente la dernière piste de travail sur les programmes nautiques, correspondante aux dispositions 522 et 523 du PAGD (cf. diaporama). Elle précise que cette piste de travail pourra intégrer les messages clefs du SAGE concernant la préservation des milieux naturels par exemple et valoriser les bords de Marne et leur patrimoine riche et diversifié.

M. LAURENT souligne que le travail présenté est concentré sur la Marne mais que les affluents ne sont pas évoqués et qu'il serait important de les intégrer également aux pistes de travail de la Commission, car d'autres problèmes sont également rencontrés, notamment sur le Morbras.

Mme JANNE demande quels sont les problèmes rencontrés car il n'y avait pas de conflits d'usages recensés lors de l'élaboration du SAGE. Elle précise néanmoins la volonté des riverains et usagers à se réapproprier les affluents et avoir accès à ceux-ci.

M. LAURENT explique que les conflits sur le Morbras sont liés aux pollutions du cours d'eau et que celui-ci n'est pas ouvert sur la totalité de son linéaire, engendrant des conflits et perturbations associés en amont et en aval.

Mme JANNE précise que cela pourra être traité mais plutôt lors des Commissions Thématiques « Préservation des Milieux Naturels », « Rivières de qualité pour le territoire » et également « Eau dans l'aménagement urbain » car il y sera question d'intégration de l'eau et des paysages de l'eau dans l'aménagement urbain et dans les documents d'urbanisme.

M. LAURENT mentionne le fait qu'il pourrait également avoir un travail sur la lisibilité des affluents et notamment un travail de concertation à mener sur le ru de Chantereine, qui est plus rural.

Mme JANNE rappelle que les dispositions du PAGD 411 et 412 parlent en effet de l'amélioration des connaissances des affluents, de la mise en réseau, de l'accessibilité etc. La cellule d'animation du SAGE n'a pas retenu pour le moment ces pistes de travail dans les priorités de la CT, dans la mesure où il n'y avait pas de calendrier fixé pour ces dispositions au contraire de celles présentées en séance. Elle précise malgré tout que l'atelier à suivre permettra de compléter le choix des pistes de travail réalisé par la cellule d'animation en en proposant d'autres.

Mme CHOWAH prend alors la parole afin de présenter l'accompagnement des programmes nautiques réalisés par Val-de-Marne Tourisme et Loisirs (cf. diaporama). Elle explique qu'une trentaine de structures nautiques sont présentes pour couvrir 30 communes sur la Marne, jusqu'à la base de Vaires-sur-Marne et au-delà. Une convention cadre, nommée « Cap sur la Marne », dont Val-de-Marne Tourisme et Loisirs est pilote et réalisée en collaboration avec Paris-Vallée de la Marne et Marne et Gondoire (dans lesquels les territoires présentes les mêmes enjeux), permet d'avoir un programme de travail sur l'année. Elle précise que la convention traite de tourisme régional, local et non du tourisme de masse, et que la cible est avant tout le public francilien. Elle mentionne que beaucoup de clubs sont présents sur le territoire mais qu'il n'y en a pas beaucoup qui soient accessibles aux habitants ou visiteurs et que donc l'un des axes de ce programme a été d'accompagner les associations à l'accueil des visiteurs extérieurs ou de passage. Elle rappelle que le programme a débuté en février 2020 avec la réalisation d'une enquête listant les activités accessibles au public extérieur, les freins ne permettant pas le développement des structures d'accueil et identifiant de quelle manière Val-de-Marne Tourisme et Loisirs pouvait les aider. 3 webinaires ont eu lieu afin de présenter les résultats de l'enquête, et cette année, une rencontre entre Val-de-Marne Tourisme et Loisirs et chacun des différents clubs intéressés s'est tenue en bilatéral, ainsi que des ateliers de travail (cf. le 17 mai 2021). L'objectif est de définir la manière de mieux structurer l'offre, connaître les différentes offres du territoire et dresser un panorama global avec notamment la réalisation de carte des activités nautiques du territoire. Au-delà de ce travail ciblé sur les clubs nautiques, Mme CHOWAH précise que Val-de-Marne Tourisme et Loisirs a réalisé une plateforme unique, « Explore Paris », permettant de regrouper toutes les offres et activités touristiques et d'effectuer des réservations afin de faciliter l'accès aux activités. Mme CHOWAH ajoute également que Val-de-Marne Tourisme et Loisirs s'est intéressé au sujet de la pratique libre et précise qu'il est prévu de communiquer sur les itinéraires conseillés ou non, sur ce que les usagers peuvent faire ou non, notamment d'un point de vue danger et biodiversité, et que des articles soient publiés sur le site internet en partenariat avec les différentes associations et structures. Elle indique que des mini-formations ont été proposées, en partenariat avec Seine-et-Marne Attractivité, pour les pratiquants seuls afin qu'ils puissent être sensibilisés aux bonnes pratiques.

M. CHERY DROUET fait remarquer que sur le site de l'enseigne « Décathlon », il y a quelques pages de sensibilisation à destination des clients de matériels individuels, mais ne sait pas s'il y a également des messages communiqués lors de l'achat en magasin. Il s'inquiète également de la vente dans d'autres enseignes de paddles gonflables, risquant de démultiplier ces pratiques non encadrées.

Mme JANNE précise que le Syndicat Marne Vive ne peut pas porter toutes les actions et précise qu'il ne faut pas hésiter à porter ou en co-porter une partie.

Mme CHOWAH rajoute que le fait d'avoir des partenariats permet d'avoir plus de moyens humains et des idées différentes.

Mme JANNE rappelle que le Groupe de Travail « Pollutions ponctuelles » a lieu le jeudi 8 juillet à 9h. Elle précise que ce GT a pour objectif de mettre en place une procédure d'alerte pollution partagée et de voir ce qui est déjà mis en place et ce qu'il manque. Elle ajoute que, par exemple, Eau de Paris avait mentionné l'idée d'avoir une liste des clubs nautiques pour les prévenir en cas de pollutions, ce qui illustre que des passerelles entre les groupes de travail et les commissions thématiques sont pertinentes.

M. PICAVET rajoute que rien n'est fait pour améliorer la gestion de la végétation sur les îles de la Marne.

Mme JANNE répond que la végétation des îles se ferme, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup d'arbres mais finalement peu de biodiversité (pas de strates arbustives, pas d'hélophytes, peu de richesses en termes d'espèces). Elle ajoute que ce sujet fera également l'objet de la feuille de route de la Commission Thématique « Préservation des milieux naturels ».

4. ATELIER SUR LA FEUILLE DE ROUTE 2021-2024 DE LA CT

Mme CLAVE présente l'atelier en indiquant qu'il permettra de recenser les avis de chaque personne sur ces pistes de travail. Elle indique également que le but est que chacun participant puisse inscrire des idées sur chacune des pistes (cf. diaporama).

5. BILAN DE LA FEUILLE DE ROUTE 2021-2024 DE LA CT

5.1 Bilan Débriefing

Mme JANNE et Mme CLAVE reprennent les informations notées sur les post-it et demandent, si besoin, des explications.

Piste de travail A :

Mme CHOWAH précise qu'il serait intéressant de profiter du nettoyage de début de saison pour communiquer et sensibiliser

M. PICAVET mentionne qu'il souhaiterait une réunion.

Mme MANCA mentionne que le Port de Bonneuil n'est pas concerné par les servitudes de marchepied mais qu'il développe malgré tous des cheminements, là où cela est possible à mettre en place.

Piste de travail B :

M. Frédéric BARREZ, Hydrogéologue à Eau de Paris, ajoute qu'il faudrait mettre en place des périmètres de protection de captage dans les cartes et les outils numériques.

Piste de travail E :

M. LAURENT demande si la question du piétinement des sols par les utilisateurs des baignades a été intégrée aux réflexions.

Mme JANNE répond que pour le moment, c'est surtout la qualité de l'eau qui a constitué le sujet central de la problématique, par rapport au respect des normes de la directive Baignade (travaux en lien avec les rejets d'assainissement). Elle précise que les phases d'aménagement de ces zones de baignades seront du ressort des communes. Elle rajoute qu'un retour d'expérience sera nécessaire pour lutter contre le piétinement des fonds et des berges entre autres.

M. BARBARIN mentionne qu'il faut rester vigilant et que la baignade en Marne est dangereuse même pour des personnes sachant nager. Il précise quand dans son secteur de pratique, il y a un ponton de 24m et qu'il y a un accident tous les 2 ans dont des morts. Il explique qu'il faut penser aux secours, les organiser et il demande que la pratique soit encadrée.

Mme JANNE rappelle, que la réouverture de baignade en Marne se mette en place ou non, qu'une vigilance sera toujours nécessaire, d'autant plus si les étés deviennent plus chauds, l'envie de se baigner en sera de plus en plus forte.

Mme CHOWAH explique que les gens pensent que l'eau est propre et ne pensent pas forcément aux autres risques.

M. BARREZ complète en ajoutant qu'il faut faire attention au niveau des ponts car les gens sautent quelque soit le niveau d'eau en dessous. Or, si celui-ci est bas, cela peut être dangereux.

M. BARBARIN ajoute qu'en Suisse, les baigneurs ont l'obligation de porter un sac-bouée avec une poche d'air afin d'être visible et d'avoir une sécurité.

Mme JANNE rappelle qu'il y a eu une ouverture de baignade à la Villette à Paris et que, malgré tout, les gens ne se baignent pas partout dans la Seine dans la ville. Elle mentionne également qu'à cet endroit, la baignade peut être aussi dangereuse, car il y a de la navigation. Les messages et les mesures d'accompagnement autour des sites de baignade seront donc essentiels pour éviter les débordements et tenir le focus sur les enjeux de reconquête de qualité de l'eau.

M. DUPART rappelle le besoin de communiquer sur les risques.

Mme JANNE ajoute que l'esprit du SAGE est bien d'ouvrir des baignades sur des zones dédiées pour faire comprendre qu'en dehors de ces zones, elle reste interdite et dangereuse. Elle précise les responsabilités : si une Ville ouvre une baignade, le Maire en est responsable ; pour le moment avec l'Arrêté Préfectoral dans les départements du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis, la baignade est interdite et donc est aux risques et périls des usagers.

Piste de travail F :

M. CHERY DROUET explique que le calendrier va jusqu'en 2024 car c'est un sujet d'actualité aujourd'hui mais qui le sera aussi dans 3 ans avec les Jeux Olympiques et même au-delà.

Mme CHOWAH mentionne que le calendrier est étendu et démarre en 2021 car c'est leur travail du quotidien.

5.1 Synthèse

Mme JANNE résume les points forts qui émergent de ce travail. La Charte des usages (piste de travail B) remporte le plus de plébiscites de la part de la Commission, le Syndicat Marne Vive peut la porter en tant que structure porteuse du SAGE. Un nouveau Groupe de Travail sera à monter avec les acteurs concernés et peut être lancé prochainement. Des exemples de chartes sont disponibles et peuvent être inspirants.

Concernant la continuité de la servitude de marchepied (piste de travail A), l'atelier démontre bien que ce travail est incontournable pour la Commission. Sous réserve que la Sous-Préfecture soit disponible, le travail devrait pouvoir se poursuivre sans mobilisation majeure puisqu'il a déjà été initié. L'année 2022 serait propice pour faire ce travail, pour éviter une perte de vitesse sur le sujet.

M. DUPART précise qu'il faudra peut-être étaler la tâche sur 2023 et 2024 car c'est un travail de fond et que tout ne peut pas être fait en 2022.

Mme JANNE comprend mais indique que les réunions devront néanmoins se tenir dès 2022 pour avancer.

Mme JANNE précise que la piste de travail C (Schéma des espaces riverains) semble plus compliquée à s'approprier pour la Commission. Le travail pourra à minima être « dégrossi » en 2022.

M. CHERY DROUET rappelle l'exemple de la Haute île. **Mme CHOWAH** précise que c'est un cas assez particulier et que cet exemple ne peut pas être transféré partout. **Mme JANNE** ajoute en effet qu'il est possible de s'en inspirer.

Concernant la piste de travail D sur l'intégration des berges dans les documents d'urbanisme, **Mme JANNE** note que ce sujet semble plus compliqué et technique pour la Commission et qu'il serait intéressant de travailler avec les services urbanisme des communes dans un premier temps.

Concernant la piste de travail E (baignade), **Mme JANNE** explique que la Commission sera informée de l'avancement de l'étude « baignade » lancée prochainement avec les communes et qu'un moyen permettant à la Commission de faire valoir ses points de vigilance sera à identifier. Elle précise qu'une réunion de travail / brainstorming pourrait être organisée quand le moment sera opportun. Elle précise néanmoins que chaque commune gèrera sa communication sur le sujet.

Concernant la piste de travail F (guide des pratiques nautiques), **Mme JANNE** note que la Commission pourra s'appuyer sur Val-de-Marne Tourisme et Loisirs, qui poursuivra son action et la communication au sujet des programmes nautiques. La structure pourra ainsi en rendre compte régulièrement à la Commission.

Mme JANNE suggère que Val-de-Marne Tourisme et Loisirs associe le SAGE et les associations environnementales lors de l'élaboration de dépliants à destination des pratiquants, afin d'y intégrer la préservation des milieux.

Concernant la piste G et le travail sur les affluents de la Marne, **Mme JANNE** indique que pour le moment c'est surtout un problème de qualité et que ce sujet pourra être traité à la Commission Thématique « Préservation des milieux naturels ». Elle rajoute également qu'une étude sur le Morbras est en cours, portée par le SMAM (Syndicat Mixte d'Aménagement du Morbras) et la Métropole du Grand Paris et qu'elle pourra également être évoquée à cette Commission.

Mme JANNE conclut en indiquant que la cellule d'animation du SAGE recontactera par mail la Commission afin de préciser les modalités de mise en place de cette feuille de route, et indique que l'essentiel du travail pour cette année et 2022 concernera surtout la Charte des Usages et que la question de la continuité de la servitude de marchepied.

6. PRESENTATION DES ACTUALITES ET PROJETS DU VAL-DE-MARNE TOURISME ET LOISIRS

Mme CHOWAH présente les actualités du Val-de-Marne Tourisme et Loisirs et notamment la réalisation d'une Grande Marche organisée entre Chelles et Nogent-sur-Marne (cf. diaporama). Elle mentionne que ces « marches » permettent de valoriser le territoire, les bords de Marne et tous les aspects de la Marne et permettent aux participants de rencontrer les acteurs locaux. Elle explique que la marche du 3 juillet 2021 a réuni près de 160 personnes qui ont transité de la gare de Chelles à la Haute Ile, où ils ont été accompagnés par l'animateur du Parc de la Haute Ile. Ils ont visité l'Archéosite, puis effectué une dégustation de bière locale, à la brasserie La Française à Noisy-le-Grand, fait un pique-nique à Bry-sur-Marne, rencontré la Société Nautique du Perreux et pour finir ont profité de deux interventions sur Le Perreux et sur Nogent-sur-Marne, une sur l'architecture de villégiature et l'autre sur l'histoire de Nogent et le développement du territoire. Elle rajoute que ces moments et échanges peuvent également servir à présenter les servitudes et les berges. Elle mentionne le fait que Val-de-Marne Tourisme et Loisirs organise des croisières commentées sur le Francilien de l'association Au Fil de l'Eau, avec par exemple, l'association Nature et Société, mais également réalise des croisières-rencontres, qui permettent d'évoquer un sujet précis avec un acteur du territoire, comme notamment le Syndicat Marne Vive sur l'objectif du retour à la baignade en Marne. Elle présente également le projet européen Star Cities, qui est un projet d'échange d'expériences avec d'autres régions européennes sur le développement du tourisme fluvial dans le contexte des métropoles européennes. Elle précise que ce programme est constitué de 7 partenaires et explique que l'objectif est d'échanger sur les bonnes pratiques et l'expérience sur le développement du tourisme en matière de valorisation des patrimoines culturels et naturels, et cite notamment l'exemple de promenades en Slovénie, sur les bords de rus, couplée à une collecte de déchets.

M. CHERY DROUET conclut cette réunion en rappelant que le « Big Jump », évènement international, aura lieu le 11 juillet 2021 à 15h à Saint Maur des Fossés, avec un potentiel espace baignade, et remercie tous les participants pour leur présence.

ANNEXES

Résumé des réflexions et observations émises lors de l'atelier sur les pistes de travail potentielles proposées.

- [*Piste de travail A : Continuité de la servitude de marche pied*](#)

Aspects positifs / apports pour le territoire	Vigilances à avoir	Porteurs de l'action	Calendrier
---	--------------------	----------------------	------------

<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des actions visant à la continuité de passage et de marchepied - Continuité des itinéraires modes doux 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir une information auprès des notaires ? - Respect des zones portuaires; servitude non applicable port de Bonneuil à expliquer en plus des actions pour ouvrir le port au public 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat, Communes - Nettoyages des berges → organisation d'un « clean-up day » sur la Marne ? (Val-de-Marne Tourisme et Loisirs) - Val-de-Marne Tourisme et Loisirs : sensibiliser sur les règles de la servitude de marchepied? Lors des balades ou événements ? 	<p>2022 -> 2023</p>
---	--	--	------------------------

• Piste de travail B : Partage de la voie d'eau et Charte des usages

Aspects positifs / apports pour le territoire	Vigilances à avoir	Porteurs de l'action	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> - Enjeu de sécurité très important (peu appréhendé par les usagers (activités nautiques)) - Outil numérique: amélioration de la réactivité en cas de pollution pour les producteurs d'eau (protection, organisation) - Un des usages essentiels de la voie d'eau et de ses abords: la fonctionnalité écologique. Du fait de l'effondrement de la biodiversité, nécessité de l'intégrer dans les usages prioritaires - Sensibiliser les habitants et visiteurs sur la « cohabitation » des usages et la « bonne conduite » sur les berges - Charte permettra aux usagers de partager leurs contraintes respectives et de mieux se comprendre donc se respecter - Développement des 	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation entre les associations « environnement » et autres partenaires concernés pour définir les sites et les périodes nécessitant respect/protection/quiétude de la biodiversité - Diffuser et retrouver facilement la fiche alerte/coordonnées en cas de pollution - Sensibilisation du grand public en dehors des acteurs déjà mobilisés en « institutionnel » - Partenaire : brigade fluviale - Outil numérique (pollution): un tel outil existe-t-il pour un autre SAGE ou un autre territoire ? Duplication possible ? Adaptation ? - Partenaires (outil numérique « pollution »): producteurs d'eau, ARS, services de l'Etat, collectivités ... - Perfectionner la 	<ul style="list-style-type: none"> - Je ne vois que la CLE comme tête de réseau des usagers pour élaborer cette charte - Val-de-Marne Tourisme et Loisirs : communiquer sur la pratique libre et ce qui est autorisé ou pas - Val-de-Marne Tourisme et Loisirs : communiquer sur les enjeux naturels et usages pour sensibiliser les usagers 	<p>Fin 2021 à début 2023</p>

<p>usages -> développement de la sensibilisation, de la connaissance des milieux naturels et de leurs exigences</p> <p>- Communiquer et partager les consignes de sécurité et de respect de l'eau, de sa faune/flore et des autres usagers</p>	<p>communication sur l'alerte, la prévention et le traitement des pollutions</p> <p>- Les vendeurs de matériels nautiques, les clubs nautiques et associations de pêcheurs</p> <p>- Outil numérique: attention tri des informations en cas de pollution (quelle info est importante ? Qui s'occupe du tri ?)</p> <p>- Association de protection environnement</p> <p>- Savoir gérer le partage avec la densité de population, vigilance sur le risque de saturation</p>		
---	---	--	--

• Piste de travail C : Plan de vocation des espaces riverains sur la Marne et le Canal de Chelles

Aspects positifs / apports pour le territoire	Vigilances à avoir	Porteurs de l'action	Calendrier
<p>- Régulariser les occupations spontanées par des conventions « juridiques » encadrant les usages</p> <p>- Sensibilisation aux fonctionnalités des rivières et du cycle de l'eau -> espaces de démonstration qui déclinent les différentes fonctionnalités et leurs exigences</p>	<p>- Prendre en compte la mixité des usages et ne pas prévoir un zoning d'espaces étanches les uns aux autres</p> <p>- Quelle actualisation ou mise à jour de ce plan ?</p>	<p>- CLE en articulation avec PLU/PLUi</p> <p>- Val-de-Marne Tourisme et Loisirs : avis sur les zones orientées « loisirs » et vision d'ensemble sur l'ensemble du périmètre</p>	2022

• Piste de travail D : Partage de l'espace sur les bords de Marne dans les documents d'urbanisme

Aspects positifs / apports pour le territoire	Vigilances à avoir	Porteurs de l'action	Calendrier

<ul style="list-style-type: none"> - Faire voir les différents enjeux (cheminement piéton, respect de la biodiversité...) en fonction des territoires 	<ul style="list-style-type: none"> - Les porteurs ne sont pas les plus sachants sur les usages -> consulter les « sachants » pour intégrer leurs contraintes - Limiter ou plutôt éviter l'installation des industriels au bord de la Marne (pour éviter les rejets de pollutions) et les grands immeubles (qui gâchent le paysage) - Partenaires incontournables: associations en lien avec les pratiques nautiques 	<ul style="list-style-type: none"> - EPT (compétence PLU/PLUi) 	<p>Temps d'élaboration du PLUi</p>
--	---	---	------------------------------------

- *[Piste de travail E: Retour de la baignade en Marne](#)*

Aspects positifs / apports pour le territoire	Vigilances à avoir	Porteurs de l'action	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> - Attractivité du territoire, espace de ressourcement pour les habitants (surtout si confinement !) 	<ul style="list-style-type: none"> - Conciliation avec la navigation - Enjeux de sécurité à faire comprendre aux baigneurs « sauvages » (risque non appréhendé) - Veiller aux conflits potentiels entre baigneurs et pratiquants nautiques - Impérativement installer un barrage anti-pollution ou épurateur - Solliciter/informer les pompiers - Sécurisation des baignades, respect des conditions du porteur arrêté inter préfectoral, nettoyage des sites, ne pas créer de nouvelles pollutions - Nécessité d'une pratique encadrée - Qualité de l'eau et aspect sanitaire - Médiation avec clubs 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestionnaires des sites de baignade (villes ?) 	<p>Fin 2021 à début 2023</p>

	nautiques - Nouveau recensement des villes intéressées par un espace baignade. Nouvelle étude d'opportunité		
--	--	--	--

- Piste de travail F: Communication et valorisation des programmes nautiques

Aspects positifs / apports pour le territoire	Vigilances à avoir	Porteurs de l'action	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> - Développement du tourisme autour de la Marne: point fort pour les communes riveraines, accueil, ressourcement - Activités nautiques: sportives ou de loisirs -> exigences associées au respect de la biodiversité et des zones de quiétude à délimiter avec les partenaires spécifiques - > sensibilisation des clubs (adhérents / clients) - Valorisation des patrimoines de la Marne - Un plus pour les clubs nautiques qui manquent de moyens efficaces de communication - Développement du tourisme de proximité - Structuration et qualification de l'offre nautique 	<ul style="list-style-type: none"> - Associations et partenaires liés à la biodiversité - Conciliation avec la navigation de commerce - Enjeu de sécurité (risque très important à faire comprendre) - Recensement des dispositifs ou projets ou études en cours d'exécution au sein des différentes collectivités (homogénéisation) 	<ul style="list-style-type: none"> - Communes pour la signalétique patrimoniale - Clubs nautiques ou partenaires avec structures de tourisme - Association pour aider la diffusion de l'information et valoriser les milieux - Val-de-Marne Tourisme et Loisirs ! Et Communes, clubs et associations 	<p>Début 2021 à fin 2023</p>

- Piste de travail G:

Aspects positifs / apports pour le territoire	Vigilances à avoir	Porteurs de l'action	Calendrier

<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des rivières et affluents par une trame paysagère: visibilité, développement biodiversité, lutte contre les pollutions phytosanitaires - Exploration et balades pour découvrir les affluents et sensibiliser le public 			
--	--	--	--